

Historique de la proposition  
du Congrès typographique,  
faite par M. Aug. Bernard

Bernard, Auguste (1811-1868). Auteur du texte. Historique de la proposition du Congrès typographique, faite par M. Aug. Bernard. 1855.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



**HISTORIQUE**  
**DE LA PROPOSITION DU CONGRÈS TYPOGRAPHIQUE**

**faite par M. Aug. BERNARD.**

2

---

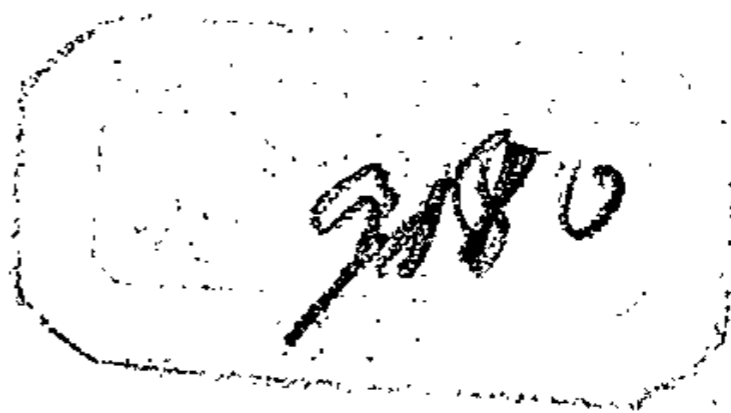
**PARIS,**  
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET C<sup>e</sup>, RUE COQ-HÉRON, 5.

---



**HISTORIQUE**  
**DE LA PROPOSITION**  
DU  
**CONGRÈS TYPOGRAPHIQUE**

Faitte par M. Aug. BERNARD.



*Lettre au Rédacteur du QUÉRARD.*

Monsieur le rédacteur ,

En reproduisant dans un des numéros de votre journal un article de *l'Indépendance belge*, vous y avez joint une note qui renferme une inexactitude. Je ne suis pas le premier qui ait émis l'idée d'un Congrès typographique pour discuter les questions relatives à l'origine de l'Imprimerie. C'est à M. Ambroise Didot que revient cet honneur, comme je l'ai dit moi-même dans ma *Proposition* (1) ; le seul mérite qui me revienne (si mérite il y a), c'est d'avoir formulé une proposition positive. M. Didot avait exprimé le vœu d'une réunion à tenir à Haarlem, Strasbourg, Mayence ou Paris, lors du plus prochain jubilé typographique, ce qui nous renvoyait au siècle suivant. J'ai proposé, moi, de réunir ce Congrès à Paris, en 1855, afin de profiter du concours d'étrangers que devait amener dans cette ville l'Exposition universelle.

Puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi de faire ici en quelques mots l'historique de ma proposition, dont vous avez bien voulu, dans un de vos premiers numéros, promettre à vos lecteurs de leur faire connaître le résultat. Cela pourra servir à d'autres, dans le cas

---

(1) L'article de M. Aug. Bernard rectifie un anachronisme que nous avons commis dans l'un de nos précédents numéros (p. 209), en présentant le projet du congrès typographique de M. Ambr.-Firm. Didot comme postérieur à celui de M. Aug. Bernard. Nous sommes heureux qu'une occasion se présente de rendre hommage à la vérité. J. M. Q.

où mon projet serait destiné à recevoir plus tard son exécution. Je dis cela surtout pour MM. les Belges, qui n'ont pas soufflé le mot de ma proposition lorsqu'elle avait chance de réussir, et qui maintenant s'avisent de la soutenir à leur profit (1). Quoique fort intéressé dans la question, je leur souhaite meilleur succès que celui que j'ai obtenu moi-même, car ce que je désire avant tout, c'est l'avantage de ma chère typographie.

D'abord je ferai remarquer que c'est le 8 octobre 1853 que le public a été pour la première fois saisi de ma proposition par le journal *l'Athenæum français*. On avait tout le temps de se préparer à la réunion, puisque l'Exposition universelle ne devait avoir lieu que dix-huit mois après. Si mon projet avait été goûté, il était facile d'organiser les Congrès locaux dont parle M. *Ruelens*, pour préparer les éléments de la grande réunion, mais je ne sache pas qu'aucune feuille bibliographique s'en soit occupée. En tout cas, je suis sûr que ni le *Bulletin* de M. Heussner, ni celui de M. Techener n'en ont dit un mot à leurs lecteurs.

En présence de ce silence général, je n'ai pas hésité à agir seul, à mes risques et périls. J'ai fait en conséquence réimprimer isolément ma *Proposition*, et l'ai adressée par la poste à toutes les personnes qui me semblaient devoir s'y intéresser. (On la trouvera ci-jointe sous le numéro 1.)

Ce n'est pas tout, comme je connais l'esprit du public, j'ai soumis ma proposition à la chambre des imprimeurs de Paris, de façon qu'elle pût en faire sa chose propre. M. Guiraudet, le président de cette association, accueillit très-bien mon projet ; il fit ce qu'il put pour le faire agréer à ses collègues et patroner par M. Ambroise Didot (2) ; mais il ne réussit ni sur un point ni sur l'autre. M. Didot objecta que tout son temps serait pris par les travaux du jury de l'Exposition universelle ; quant aux autres membres de la chambre des imprimeurs, sauf quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels je dois nommer M. Duverger, qui formula une proposition particulière, ils ne montrèrent qu'une médiocre sympathie pour le Congrès typographique, qui pouvait cependant donner tant de relief à leur réunion jusqu'ici sans caractère officiel. Je les avais pourtant bien mis à l'aise dans la lettre que j'écrivis le 20 novembre 1854 à leur président, en réponse à une demande de renseignements. (On trouvera cette lettre ci-après sous le numéro 2.)

Battu sur ce point par l'inertie, je tentai la fortune d'un autre côté. Je m'adressai à la société des Antiquaires de France, dont j'ai l'honneur d'être membre, et je vins lui demander de vouloir bien patroner ma proposition, en la modifiant comme elle l'entendrait. (On trouvera

---

(1) Voyez le « Bulletin du Bibliophile belge », 2<sup>e</sup> série, t. II, et « le Quérard », page 209.

(2) Tous deux allèrent chez M. le directeur de la Bibliothèque Impériale.

plus loin, sous le numéro 3, la lettre que j'écrivis pour cela au président de la société.)

De prime abord ma proposition fut très-bien accueillie. Il fut nommé une commission de cinq membres (dont je fis partie), pour en prendre plus ample connaissance. Dans la réunion qui eut lieu à cette occasion chez l'un d'entre nous, la proposition fut discutée et adoptée, sauf quelques modifications qui parurent nécessaires dans la nouvelle phase où elle venait d'entrer. Nous nommâmes un rapporteur chargé de formuler les décisions de la commission. Son rapport fut lu à la société dans la séance du 29 janvier 1855. (On le trouvera sous le numéro 4.)

Ce rapport fut bien accueilli. Il aurait certainement obtenu la majorité, si on eût pu procéder immédiatement au vote ; mais quelques membres soulevèrent une question de forme, et la délibération fut renvoyée à la séance du 9 février, pour laquelle on ferait une convocation générale. Or, dans l'intervalle des deux séances, le bon vouloir de mes collègues s'envola, et je fus battu à plate couture le 9 février 1855.

A partir de là, je me suis tenu coi, attendant un moment plus favorable. Mais voilà que, dans un long article du *Bulletin du Bibliophile belge*, où on fait allusion à ma *Proposition*, sans la mentionner une seule fois cependant, on propose Bruxelles comme étant plus convenable que Paris pour le lieu de réunion du Congrès, sous prétexte de neutralité. Je n'admets pas que Bruxelles soit plus neutre que Paris dans la question ; mais je n'ai point d'objections à faire, si la proposition réussit ; j'y donne d'avance les deux mains. Toutefois, j'ai peine à croire qu'elle soit plus heureuse que la mienne, qui avait toutes les chances possibles pour réussir ; car, n'en déplaise à M. Ruelens, la réunion à Paris, en 1855, offrait des avantages immenses : concours naturel d'étrangers venus de tous les points du monde ; richesses bibliographiques INCOMPARABLES ; enfin anniversaire séculaire de la publication de la Bible de Gutenberg.

Au reste, le public sera juge. Je lui soumets les pièces du procès.

AUG. BERNARD.

Paris, le 18 juin 1855.

Pièce n° 1.

*Proposition d'un Congrès typographique à tenir à Paris en 1855.*

M. Ambroise-Firmin Didot, dans l'article qu'il a bien voulu consacrer à mon livre sur les débuts de l'imprimerie en Europe, réitère l'appel qu'il a fait déjà, dans son intéressant *Essai sur la typographie*, aux personnes qui s'occupent de l'origine de cet art : il leur propose de se réunir en congrès à Haarlem, Strasbourg, Mayence ou Paris, pour y discuter à fond cette question controversée, en présence même des monuments typographiques, apportés là de tous les points du Globe. Personne ne sait mieux que moi l'importance que pourrait avoir une semblable réunion, puisque j'ai dû faire plusieurs voyages, comme le remarque M. Didot, pour aller voir sur place



certaines pièces qui ne se trouvent pas à Paris. Je joins donc de grand cœur ma faible voix à la sienne; mais je crains fort que son appel reste, sinon sans écho, du moins sans résultat, tant qu'il n'aura pas formulé sa proposition d'une manière plus précise. Il est fort douteux que les divers possesseurs des reliques typographiques du XV<sup>e</sup> siècle consentent à les exposer à un déplacement. Simples particuliers, villes ou Etats, presque tous feront des difficultés pour se dessaisir, ne fût-ce qu'un seul jour, de ces pièces précieuses, dont beaucoup sont uniques. Dans l'impossibilité d'obtenir le consentement unanime, je crois qu'il conviendrait de modifier la proposition de manière à rendre la réunion aussi générale et aussi avantageuse que possible. Dans ce but, rien ne me semblerait plus naturel que de réunir le congrès, non pas à Haarlem, Mayence ou Strasbourg, villes qui n'offriraient par elles-mêmes que fort peu d'aliments à la discussion, mais à Paris, où se trouve le plus riche dépôt d'incunables qui soit au monde, et auxquels on éviterait ainsi un déplacement inutile. A tout hasard, je propose l'année 1855, quatrième anniversaire séculaire de la publication de la Bible de Gutenberg, pour l'époque de la réunion de ce congrès, qui aurait lieu à Paris en même temps que l'Exposition universelle. N'eussions-nous au congrès que les exposants typographes attirés dans notre métropole pour leurs affaires, que ce serait déjà beaucoup. Mais il faut bien croire qu'ils ne seraient pas seuls, et que quelques bibliothécaires profiteraient aussi de l'occasion pour venir exhiber les monuments les plus anciens de leurs dépôts. L'affaire pourrait d'ailleurs se traiter de gouvernement à gouvernement, comme pour l'Exposition, et je ne doute pas que le nôtre ne consentît, au besoin, à payer, sur les frais généraux de transport des produits de l'industrie et des arts, le prix du transport de quelques colis de livres dont on pourrait vouloir honorer le congrès (1).

Ici se présente une objection sérieuse : on connaît à peu près exactement ce que possèdent en incunables toutes les bibliothèques de quelque importance de l'étranger, tandis qu'on ne sait qu'imparfaitement ce que renferment en ce genre les bibliothèques publiques de Paris, et particulièrement celle de la rue de Richelieu, la plus riche de toutes, qui ne pourrait pas même produire au congrès un inventaire manuscrit de ses reliques du XV<sup>e</sup> siècle. Si noblesse oblige, comme dit le proverbe, richesse n'oblige pas moins. La France doit au monde le catalogue de sa bibliothèque privilégiée. Pourquoi ne commencerait-elle pas par les livres du XV<sup>e</sup> siècle, dont le contingent, très restreint, est arrêté depuis longtemps? On pourrait, à la rigueur, réunir le catalogue des incunables des autres grandes bibliothèques de Paris. Celui de Sainte-Geneviève, écrit tout entier de la main de Daunou, pourrait servir de modèle; seulement il conviendrait d'y ajouter quelques détails typographiques, d'un intérêt réel quand il s'agit de ces anciens livres, plus utiles aujourd'hui pour l'histoire de l'imprimerie que pour la science. On a vraiment trop négligé jusqu'ici ces renseignements dans les livres de bibliographie. Sans doute, on ne peut pas exiger d'un savant des connaissances techniques qu'il n'a pu acquérir dans son cabinet; mais maintenant que l'œuvre scientifique est terminée, on pourrait demander quelque

---

(1) Il suffirait, à la rigueur, qu'on apportât au congrès de bonnes épreuves photographiques de quelques pages des livres qu'on jugerait utile de faire connaître. On éviterait ainsi les risques et les frais de déplacements; mais il faudrait, dans ce cas, joindre aux épreuves photographiques une description technique des livres.

chose de plus aux hommes spéciaux, et il ne serait peut-être pas mal que les pièces les plus rares et les plus anciennes fussent décrites au point de vue typographique, comme je l'ai fait dans mon livre pour la Bible de Gutenberg et celle de Pfister.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir un *musée bibliographique* à sa disposition; pour pouvoir traiter sérieusement le sujet proposé, le congrès aurait besoin aussi d'avoir un *musée typographique*; car combien de disputes seraient rendues inutiles par la simple inspection d'un instrument. Il faudrait donc fonder un établissement de ce genre à Paris avant la réunion du congrès. Et qu'on ne se récrie pas contre cette idée; c'est la chose du monde la plus facile. De même qu'on a, sans frais, fondé un musée bibliographique à la Bibliothèque impériale, et un musée céramique à la manufacture de Sèvres, je crois qu'on pourrait fonder un musée typographique à l'Imprimerie impériale. Ce projet a même failli être réalisé il y a quatre ans. Voici à quelle occasion.

Dans une lettre que j'écrivais, le 20 mars 1850, à M. Peauger, alors directeur de l'Imprimerie nationale, se trouvait le passage suivant :

« . . . . Le cabinet des poinçons est certainement le fonds le plus précieux de l'Imprimerie nationale, mais il lui manque, à mon avis, un complément indispensable : je veux parler d'un *musée typographique*. Ce musée ne coûterait rien à fonder, car il se composerait surtout d'objets mis hors de service dans l'établissement par suite du progrès de l'art. On pourrait toutefois faire à l'occasion quelques acquisitions peu dispendieuses, s'il n'y avait pas moyen de se procurer certaines choses autrement. Mais je suis convaincu que le plus souvent les détenteurs s'en dessaisiraient volontiers en faveur du musée typographique. Je m'étonne qu'après avoir fondé à si grands frais partout des musées pour les engins de la guerre, c'est-à-dire de la barbarie, on n'ait songé nulle part à en fonder un pour l'artillerie de la pensée, c'est-à-dire de la civilisation; du moins celui-là n'aurait pas à craindre d'être pillé dans les crises politiques... Plût à Dieu qu'on eût depuis longtemps réalisé un pareil projet en France; on aurait évité des anachronismes impardonnables au célèbre statuaire à qui nous devons le Gutenberg de Strasbourg. Voilà bien longtemps déjà que cette idée d'un musée typographique me préoccupe; mais je n'ai jamais si vivement senti son utilité, sa nécessité, que depuis que je travaille à une histoire de l'origine de l'art. C'est vainement que j'ai demandé à l'établissement quelques-uns des anciens outils en usage autrefois pour la fonte des caractères, par exemple; les moules que possède aujourd'hui l'Imprimerie nationale sont tous modernes; les autres ont été anéantis jusqu'au dernier. Heureusement quelques maisons de commerce ont été moins rigoureusement *réformatrices* : on y voit encore comme objets de curiosité des mécanismes primitifs qui font mieux comprendre que toutes les dissertations les difficultés qu'ont eu à vaincre nos prédécesseurs avant d'arriver à cette perfection merveilleuse des types dont nous sommes si justement fiers aujourd'hui. Je saisis cette occasion, Monsieur, pour vous recommander la fameuse presse dite *du roi*, qui fit tant de bruit vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (tous les corps savants s'en occupèrent), et qui est cependant à la veille d'être vendue, ou plutôt donnée, car on ne retirera pas de sa vente le quart du prix que valent encore ses matériaux bruts, qui sont de premier choix. Déjà elle est reléguée à la porte de l'établissement, et semble n'avoir plus qu'un pas à faire pour tomber entre les mains des équarrisseurs. Eh quoi! n'y a-t-il donc pas, dans



tout ce vaste établissement, un endroit où l'on puisse la déposer? Sauvez-la, je vous en prie, pour l'honneur du métier ».

Je signalais ensuite à M. Peauger l'existence de l'imprimerie que notre compatriote Plantin avait fondée à Anvers au XVI<sup>e</sup> siècle, et qui s'est conservée en partie, comme par miracle, dans son état primitif jusqu'à nos jours, imprimerie que j'ai eu le plaisir de visiter en détail (1), et dont les plus curieuses pièces pourraient être obtenues à fort bon marché, sinon gratis, pour notre musée typographique.

Quelque temps après, M. Peauger prenait l'arrêté suivant :

« Le directeur de l'Imprimerie nationale arrête :

» Art. 1<sup>er</sup>. A partir de ce jour, aucune vente des objets réformés, dans le service de l'Imprimerie nationale, n'aura lieu sans que ces objets n'aient été préalablement soumis à l'examen d'une commission.

» Art. 2. Ceux de ces objets qui, sous le rapport de l'histoire de l'art typographique, ou sous celui de l'histoire spéciale et pratique de l'Imprimerie nationale, auraient une valeur digne d'intérêt, seront distraits et conservés.

» Art. 3. Ces objets seront déposés dans un local spécial, et y formeront une collection, aux soins et à l'entretien de laquelle il sera pourvu selon son importance et son accroissement.

» Art. 4. Il sera ultérieurement proposé, s'il y a lieu, à M. le ministre de la justice d'instituer, avec les éléments de la collection dont il s'agit, un musée de l'art typographique.

» Art. 5. Les membres de la commission dont il est question à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront désignés par le directeur de l'Imprimerie nationale à propos de chaque examen qu'il y aura lieu de faire.

» Art. 6. Les chefs des divers services auront à se conformer, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 16 mai 1850.

» Signé : PEAUGER. »

M. Peauger fut remplacé peu de temps après à la direction de l'Imprimerie nationale, et les événements politiques ont probablement fait abandonner son projet; mais cet arrêté prouve combien eût été facile la fondation du musée typographique; en tout cas, il a sauvé la *presse du roi*, la seule *machine en bois* qui reste maintenant à l'Imprimerie impériale, et c'est déjà quelque chose. Sans parler des souvenirs qui s'y rattachent, cette presse serait sans doute l'une des pièces les plus curieuses que nous ayons à exhiber aux savants composant le congrès, si jamais le vœu de M. Didot et le mien se réalisent.

AUG. BERNARD.

Pièce No 2.

*Lettre à M. le Président de la chambre des imprimeurs de Paris.*

20 novembre 1854.

Monsieur,

Il me suffit que le congrès ait lieu; peu m'importe à qui on en attribuera le mérite; mais puisque vous me demandez formellement une réponse, la voici.

---

(1) Voyez la description que j'en ai donnée dans mon *Archéologie typographique*, p. 9 et suiv., et dans le *Bulletin du bibliophile belge*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 101 et suiv.



Dans son *Essai sur la Typographie* (*Encyclopédie moderne*, t. XXVI, col. 606), et dans un article consacré à mon livre sur l'imprimerie (*Athenæum français*, 9 juillet 1853, p. 642, col. 1), M. Didot a émis le vœu qu'au prochain jubilé typographique on apportât dans un même lieu (Mayence, Strasbourg, Haarlem ou Paris) les principaux documents sur lesquels il y a discussion, afin qu'on pût les juger *de visu*, et arriver par là, s'il est possible, à s'entendre sur l'origine de l'imprimerie. — Ce n'était là qu'un vœu, et encore s'agissait-il du jubilé typographique, ce qui nous renvoyait au siècle prochain. Moi je fais une proposition formelle pour 1855, 4<sup>e</sup> anniversaire séculaire de la publication de la Bible de Gutenberg.

Je formule ainsi ma proposition : Convoquer à Paris, à un jour donné, toutes les personnes qui s'intéressent à la Typographie, imprimeurs, bibliothécaires, amateurs, etc., en les priant d'envoyer ou d'apporter avec elles les monuments qu'elles jugeraient dignes de figurer au congrès ou pouvant jeter quelque lumière sur la question de l'origine de l'Imprimerie.

Si le transport de ces objets devait occasionner quelques frais, je demande que la Commission de l'Exposition en exonère les envoyeurs.

Pour les livres qu'on ne pourrait ou voudrait pas exposer au danger d'un transport, il suffirait d'apporter des spécimen photographiques de grandeur naturelle, accompagnés de descriptions exactes au point de vue bibliographique et typographique.

Je demande en outre qu'il soit dressé et imprimé un catalogue des *incunables* des bibliothèques de Paris, afin de mettre le congrès en état d'étudier ces monuments précieux de l'Imprimerie, et de les utiliser dans la discussion.

Enfin, je demande qu'il soit formé à Paris, pour recevoir les objets apportés au congrès, un *musée typographique*, où seraient déposés tous les anciens instruments qu'on pourrait retrouver, et où serait plus tard conservé un exemplaire de tous ceux que les progrès de l'art feraient réformer à l'Imprimerie nationale.

Ce sont là, je le sais, trois propositions distinctes, et pour lesquelles la chambre des imprimeurs n'a pas également droit d'initiative; mais elles me semblent découler l'une de l'autre, et je pense que, si la chambre voulait bien adopter la première et patroner les deux autres, elle obtiendrait en peu de temps un résultat merveilleux pour la France, qui pourrait être la première dotée d'un musée typographique.

En tout cas, la chambre des imprimeurs de Paris est parfaitement placée pour prendre l'initiative réelle de la réunion du congrès, de quelque part qu'elle vienne; et je ne vois pas qu'elle ait besoin de mon consentement, non plus que de celui de M. Didot. Elle seule peut mener cette affaire à bonne fin, car elle a plus d'autorité que n'en aurait un simple particulier. Au reste, je lui donne carte blanche en ce qui me concerne; qu'elle fasse pour le mieux, et je n'aurai qu'à la remercier de son intervention.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

AUG. BERNARD.

Pièce n° 3.

A Monsieur le Président de la Société des Antiquaires de France.

Monsieur le Président,

Je viens vous prier de soumettre à la Société une proposition que je regrette de ne pouvoir faire de vive voix, vu l'exigence de mes fonctions.

Je tâcherai pourtant d'être présent à la séance où l'on discutera cette proposition, si elle est prise en considération.

J'ai traité, il y a deux ans, une question historique fort importante, celle de l'origine de l'Imprimerie, dans un ouvrage en deux volumes in-8, qui a eu les honneurs de l'impression à l'Imprimerie impériale.

Dans ce travail, dont je fais remettre un exemplaire à la Société avec cette lettre, je crois avoir résolu la question aussi complètement qu'il était possible à un seul homme de le faire; mais, pour qu'elle le soit mieux encore, j'ai proposé récemment la convocation d'un congrès typographique à Paris en 1855, c'est-à-dire pendant l'Exposition universelle, afin de réunir le plus d'étrangers possible pour cette discussion. Je joins également à ma lettre quelques exemplaires de ma *Proposition*.

Malheureusement, je n'ai ni qualité ni autorité pour réunir ce congrès; je manque même des loisirs nécessaires pour m'occuper activement de cette réunion, et je crains bien de ne pas voir réussir ma proposition, faute d'un patronage. Je me suis bien adressé pour cela à la Chambre des imprimeurs de Paris; mais les honorables industriels qui la composent se préoccupent moins de la question historique que de la question pratique de leur art.

Je réclame donc aujourd'hui le concours de la Société des Antiquaires de France, ou, pour mieux dire, je crois, ainsi que plusieurs autres personnes, que c'est à elle à prendre l'initiative de cette affaire. Le sujet rentre parfaitement dans les termes de l'article 1<sup>er</sup> de son règlement, qui porte que « la » Société..... s'occupe de recherches sur..... l'histoire, la littérature, les » arts et les antiquités. ... du moyen âge.. .. jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle inclusivement ».

Ce serait d'ailleurs pour notre Société une belle occasion de revendiquer l'honorable prérogative qui lui est conférée par l'article 27 de son règlement, article tombé en désuétude depuis trop longtemps, au grand préjudice de la renommée de la Compagnie. Ne pourrait-elle pas proposer, comme l'y autorise l'article 28 de ce même règlement, une médaille d'or pour le meilleur mémoire qui lui serait présenté sur ce sujet (1)? Je ne pense pas qu'aucun de nos confrères conteste l'importance de cette question. Par le fait, l'histoire de l'invention de l'imprimerie est comme le point de départ de tous les progrès modernes, et il est vraiment déplorable que l'origine de l'art par excellence, de celui qui nous a transmis et conservé l'histoire des autres, soit inconnue.

Mais pour le moment je n'en demande pas tant; ma proposition se réduit à ceci :

1<sup>o</sup> Demander à M. le ministre compétent l'autorisation de réunir le congrès, dont la Société ferait l'ouverture dans une séance solennelle, et qui se constituerait sous son patronage, de la même manière que les congrès scientifiques qui se tiennent, depuis un certain nombre d'années, sur les différents points de la France.

2<sup>o</sup> Prier M. le ministre de l'instruction publique de réclamer des bibliothécaires la copie du catalogue complet des *incunables* des bibliothèques de Paris et des départements. Par suite de l'absence de tout livre de ce genre dans la plupart des bibliothèques et de leur petit nombre dans les autres, la

---

(1) Ce serait une occasion de récompenser le zèle de nos correspondants, car, comme le porte l'article 30 du règlement, « les membres résidants et honoraires sont seuls exclus du concours ».

rédaction de ce catalogue serait très aisée; quant à son impression, elle ne me semble pas devoir éprouver de difficulté; un des membres de la Chambre des imprimeurs a même déjà fait à cette Compagnie une proposition tendant à ce qu'elle réclamât l'honneur de faire exécuter cette impression à ses frais, chez MM. Didot. En tout cas, ce serait déjà beaucoup que de posséder un inventaire manuscrit des richesses de la France en *incunables*. Sur cet inventaire, on pourrait faire un choix et demander le dépôt temporaire en un seul lieu, soit celui de nos séances, où se trouve déjà la précieuse bibliothèque Motteley, soit à la Bibliothèque nationale, si riche en impressions du XV<sup>e</sup> siècle, des pièces susceptibles de jeter quelque lumière sur la question de l'origine de l'Imprimerie, afin que les membres du congrès pussent les consulter sur place.

3<sup>o</sup> Solliciter de qui de droit la fondation d'un musée typographique, c'est-à-dire la réunion, en un lieu spécial, des instruments typographiques les plus anciens qui restent encore, et où serait déposé tout ce que les étrangers pourraient exhiber en ce genre au congrès, dans l'intérêt de l'art en général ou de leur système historique en particulier. Si le transport de ces divers objets devait occasionner quelques frais, prier la commission de l'Exposition d'en exonérer les envoyeurs.

4<sup>o</sup> Lancer une circulaire pour convoquer à Paris, à un jour donné, toutes les personnes qui s'intéressent à la Typographie, en les priant d'envoyer ou d'apporter avec elles les monuments qu'elles jugeraient dignes de figurer au congrès, ou pouvant fournir de nouvelles données sur l'origine de l'Imprimerie. Pour les livres qu'on ne pourrait apporter, ou qu'on ne voudrait pas exposer aux dangers d'un voyage, il suffirait de produire des épreuves photographiques de grandeur naturelle, avec une description exacte au point de vue bibliographique et typographique.

Pour le mode de réunion du congrès, on pourrait procéder comme pour les congrès scientifiques, c'est-à-dire imposer seulement aux membres la condition de se faire inscrire soit de vive voix, soit par lettre, au secrétariat de la Société une quinzaine de jours avant l'ouverture du congrès. Il faudrait même laisser la faculté, à ceux qui n'auraient pas pu se faire inscrire d'être admis sur la présentation de deux membres inscrits.

Voici les questions principales que je proposerais de soumettre au congrès :

- 1<sup>o</sup> Quel est le plus ancien livre en caractères mobiles que l'on possède ?
  - 2<sup>o</sup> Comment les caractères de ce livre ont-ils été produits ? Sont-ils en bois ou en métal fondu ?
  - 3<sup>o</sup> S'ils sont en métal, comment ce métal a-t-il été fondu ? Est-ce dans le sable ou dans un moule ?
  - 4<sup>o</sup> Comment l'impression de ce livre a-t-elle été produite ? Est-ce par le frotton ou par une presse ?
  - 5<sup>o</sup> A quelle époque ce livre a-t-il été imprimé ?
  - 6<sup>o</sup> Dans quel pays ?
  - 7<sup>o</sup> Connaît-on une impression xylographique, c'est-à-dire sur planche de bois, faite antérieurement avec la presse ?
  - 8<sup>o</sup> Le livre *moulé* acheté à Bruges en 1445 par ordre de l'abbé de Saint-Aubert, de Cambrai, était-il en caractères mobiles ?
  - 9<sup>o</sup> Y a-t-il des livres en caractères mobiles de bois ? Quels sont-ils ?
- Pour faire résoudre ces questions en faveur de son système, chacun apportera ses preuves; il faudra donc discuter sur cinq ou six monuments.

En voilà plus qu'il n'en faut pour occuper le congrès pendant plusieurs séances. Toutefois, on pourrait encore poser subsidiairement ces autres questions plus spéciales :

1<sup>o</sup> Est-ce à Strasbourg ou à Mayence que Gutenberg a produit ses premières impressions ?

2<sup>o</sup> Quelles sont ces impressions ?

3<sup>o</sup> Est-ce Gutenberg qui a imprimé les deux formules différentes des lettres d'indulgence de 1454-55 ?

4<sup>o</sup> Est-ce lui qui a imprimé la bible de 42 lignes ?

5<sup>o</sup> Est-ce lui qui a imprimé la bible de 36 lignes ?

6<sup>o</sup> Est-ce lui qui a imprimé le *Catholicon* de 1460 ?

7<sup>o</sup> Pierre Schœffer a-t-il été l'associé de Gutenberg ?

8<sup>o</sup> Est-ce Pierre Schœffer qui est l'inventeur du moule à fondre les caractères ?

9<sup>o</sup> Par quel procédé Schœffer a-t-il imprimé les différentes couleurs des lettres ornées du Psautier de 1457 ?

L'art étant parfaitement pratiqué à cette date, il est inutile de pousser plus loin les questions.

Votre dévoué confrère,

AUG. BERNARD.

Paris, le 19 janvier 1855.

Pièce no 4.

*Rapport fait à la Société des Antiquaires de France sur la proposition de M. Auguste Bernard, relative à la tenue d'un congrès typographique.*

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez remis le soin d'examiner la proposition de notre collègue, M. Bernard, tendant à vous faire prendre l'initiative au sujet de la réunion prochaine, dans cette ville, d'un congrès typographique, au sein duquel pourraient être discutées et résolues les difficultés que soulève la question de l'origine de l'imprimerie en Europe, s'est réunie chez notre collègue M. Quicherat, et, après avoir entendu de nouveau les explications fournies par M. Bernard à l'appui de sa demande, considérant que l'histoire des premiers temps de l'imprimerie, convenablement envisagée, rentre parfaitement dans les attributions de la Société, s'est arrêtée aux résolutions suivantes, dont elle a l'honneur de vous proposer l'adoption :

1<sup>o</sup> Conformément à l'article 23 du règlement de la Société des Antiquaires, une médaille d'or d'une valeur de 500 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire envoyé sur l'histoire des premiers temps de l'imprimerie en Europe, dont les faits principaux seront rigoureusement définis et circonscrits dans le programme du sujet de prix proposé.

2<sup>o</sup> Les mémoires devront être remis dans le délai d'une année, à partir du 1<sup>er</sup> février prochain.

3<sup>o</sup> La Société, usant du privilège que lui confère l'article 27 de son règlement, tiendra, dans le cours de cette année, au mois de juin prochain, par exemple, une ou plusieurs séances, consacrées uniquement à entendre les personnes qui voudraient traiter, sous la direction de notre bureau, le sujet mis au concours.

4<sup>o</sup> Au besoin, la Société pourra conférer, soit au bureau, soit à un ou plusieurs de ses membres, la mission de se rendre auprès de M. le ministre



de l'instruction publique, pour lui demander d'accorder, sur les fonds de son ministère, une subvention pécuniaire égale à celle votée par la Société à l'auteur du mémoire couronné, et pour solliciter du même ministre l'inventaire exact et complet des monuments de l'art typographique antérieurs à l'an 1470, existant dans les bibliothèques publiques de la capitale et des provinces.

5° On ne sera pas admis indistinctement aux séances de la Société, mais seulement sur l'autorisation du président.

6° Des lettres de convocation seront adressées un mois à l'avance aux correspondants regnicoles et étrangers de la Société et, en outre, aux personnes qui se sont occupées plus particulièrement des origines de l'Imprimerie en Europe.

7° Le président de la Société est autorisé à demander à la Chambre des imprimeurs de Paris de concourir, pour une somme de 500 fr., à augmenter le poids de la médaille à décerner par la Société à l'auteur du meilleur mémoire.

Fait en commission, le 29 janvier 1855.



(Suivent les signatures.)





